

Arrêté du Maire N°09.17.121

Objet : Mise en place d'un panneau de signalisation « STOP » allée du Levant, sur le domaine public, à son débouché sur l'avenue des Monts d'Or

Le Maire de la Commune de La Tour de Salvagny,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté municipal n° 08.42.264 du 9 avril 2008 portant délégation de signature à Monsieur Gilles RUME, 1^{er} Adjoint, notamment en ce qui concerne les arrêtés règlementant la circulation, le stationnement et l'occupation du domaine public,

Considérant la nécessité, pour des raisons de sécurité, de mettre en place un panneau de signalisation « STOP » allée du Levant, sur le domaine public, à son débouché sur l'avenue des Monts d'Or,

Arrête

Article 1 - Un panneau de signalisation « STOP » sera mis en place allée du Levant, sur le domaine public, à son débouché sur l'avenue des Monts d'Or et le marquage au sol sera effectué conformément à la réglementation en vigueur par les services de la Communauté Urbaine de Lyon.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Président de la Communauté Urbaine de Lyon – direction de la voirie VTPO – 20 rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon Cedex 03
- M. Le Directeur des services incendie et secours – 17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
- M. le Capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie de L'Arbresle
- M. le Lieutenant, commandant la brigade de gendarmerie de Dardilly
- URBANIA LYON ADIAL (OPTIPARC) – 53 cours Albert Thomas – 69424 Lyon Cedex 03
- MM. les Gardiens de police municipale.

Fait à LA TOUR DE SALVAGNY, le 4 février 2009

*Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Gilles RUME*